

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2026_01_15_01**

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange Fouchereau, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

Date de la convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 9

Votants : 10

Présents : Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Florence MARTIN, Estelle BASTARD, Juanita FOUCHER, Mireille POILANE, Liliane LANDEAU, Chantal MAHOT et Jean-Claude LECUIT.

Excusés : Étienne GLÉMOT, Charles PARNET, Brigitte CERINI, Thérèse BAZOT, Louis BOUTIN, et Serge FRETAULT.

Absent : Yamina RIOU, Patricia MICHEL.

Pouvoir : Brigitte CERINI à Marie-Claude HAMARD.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2026

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1, L. 2311-1-2 et D. 2312-3 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, notamment son article 17 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'un débat d'orientation budgétaire après présentation aux membres du conseil d'administration du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ;

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur ;

Le Conseil d'Administration, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
du :
13 FEV. 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 15 janvier 2026,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président

